

■ **Décision n°2023-425**  
**Domaine et patrimoine**

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 060-216001743-20230719-DCRG20230719009-AU

S'LO

**Le maire de Creil,**  
**Direction des affaires générales**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22, L2122-23
- Vu le code civil et notamment son article 1875
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 06 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser l'**association CLJ** à occuper le Centre des cadres sportifs (amphi + grand hall) pour la réalisation de leurs activités, en fonction des disponibilités, du 06 juillet 2023 au 12 aout 2023.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec l'**association CLJ** sis au 8 rue Jules Michelet, à Creil (60100), représentée par son président, Monsieur Sébastien CHALVET, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition du 06 juillet 2023 au 12 aout 2023 dans la salle et aux jours et horaires suivants :

<b>Salle</b>	<b>Adresse</b>	<b>Jours</b>	<b>Horaires</b>
Centre des Cadres Sportifs Amphithéâtre + Grand Hall en cas d'occupation de l'amphithéâtre	1, rue du général Leclerc 60100 CREIL	Du lundi au vendredi	9h00 à 18h30

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà défini et d'appliquer les tarifs votés, chaque année, par le conseil municipal.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal de grande instance de Senlis

Najat MOUSSATEN



Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe au Maire de Creil

Creil, le 17 juillet 2023

Date de notification : **20 JUIL. 2023**  
Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :